Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260908-2026_068-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Mains levées Pour : 21 Contre : 6 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, Mme HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, M. HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice.
Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAYON Hélène à M. FRIN, Mme HAMON Marie-Claire à M. CAILLEAU Claude, Mme TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON, M ; GRIGNON Éric à M. GENDRY Pierrick, M. POSSON Rémi à Mme VÉRÉ Martine.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-068 – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ATSEM - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Compte tenu de la fermeture d'une classe maternelle conformément à la décision du directeur académique des services de l'Education Nationale faisant suite à une baisse des effectifs scolaires, il convient de supprimer un emploi d'ATSEM dont la durée hebdomadaire est fixée à 31.60/35ème depuis le 1er février 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 03 septembre 2026 ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de supprimer cet emploi au grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 08 septembre 2026.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à la majorité des membres

- SUPPRIME l'emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet de 31.60/35ème à compter du 08 septembre 2026.
- MET A JOUR le tableau des emplois et des effectifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY